

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté**

Le 02.10.2025

Convocation faite

Le 23.09.2025

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

**Délibération
N°2025-09-191 Bis**

**Annule et remplace la
délibération n°2025-09-191 :
Approbation d'un avenant
n°2 à la convention de
partenariat pour la mise en
œuvre de l'OPAH et du
SARE (annexes)**

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Mme Jennifer PECHEAUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS), Mme Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2022-05-112 du 25 mai 2022 autorisant le Président à finaliser et signer une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache et la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne pour la mise en œuvre de l'OPAH-RR, à laquelle est venue s'ajouter le dispositif du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique,

Considérant la nécessité d'apporter quelques modifications à cette convention, par voie d'avenant, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de la nouvelle organisation de ces missions,

Considérant la nécessité de renforcer les équipes du PNRA afin d'assurer ces missions dans les meilleures conditions pour les pétitionnaires, en passant de 2 à 3 ETP (auparavant un ETP pour le SARE et un ETP pour l'OPAH),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* approuve le projet d'avenant ci-annexé,

* autorise le Président à le signer.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

